



*Organisation Non Gouvernementale ayant Statut spécial à l'ECOSOC aux Nations Unies, membre observateur à la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) de l'Union Africaine (UA).*

## **40<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme, 14 Mars 2019**

### ***EPU du Sénégal***

*Intervenant : Mlle Marie Valentine Shaw*

Monsieur le Président,

La RADDHO salue la présence de la délégation sénégalaise parmi nous ce matin. Elle félicite le Sénégal pour son élection à la Présidence du Conseil ainsi que son engagement constant à ses travaux.

La RADDHO apprécie les efforts consentis par le Sénégal en vue de la mise en œuvre des recommandations issues du deuxième cycle de l'Examen Périodique Universel. Ces efforts se sont traduits entre autres par la mise à jour des rapports initiaux et périodiques du pays au niveau des organes de traités, la tenue du procès de Monsieur Hissène Habré, l'ancien Président Tchadien par les chambres africaines extraordinaires, la réorganisation de la Direction des droits de l'homme du Ministère de la justice, la création de l'observatoire national des lieux de privation de liberté et de la parité.

Le Sénégal étant un pays de référence en matière de démocratie en Afrique, la RADDHO s'étonne de l'organisation des élections du 24 février 2019 de façon unilatérale sans l'inclusion de toute la classe politique.

Le droit à la liberté de manifestation est inscrit dans la constitution sénégalaise, la RADDHO reste préoccupée par la multiplication de la restriction de l'espace de libertés publiques, l'arrestation intempestive des opposants, et violence exercée par les forces de l'ordre sur les manifestants.

En ce qui concerne la situation des enfants, à ce jour, des milliers d'enfants passent de longues heures à mendier dans les rues des grandes villes du Sénégal en violation incontestable de leurs droits. En décembre 2014, la Cellule Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes dont la tutelle administrative est assurée par le Ministère de la Justice avait rapporté à la suite d'une étude pour la seule région de Dakar que 54837 enfants talibé dont 30160 pratiquent la mendicité. En 2018, l'ONG Global solidarity initiative (GSI) a encore révélé dans une étude que les seules villes de Touba et Dakar comptent respectivement 127822 et 183835 enfants talibés soit un total de 311657.

Par ailleurs, la fermeture des prisons aux visites de la société civile, la surpopulation carcérale et de longues détentions abusives méritent une attention particulière.

En conclusion, la RADDHO invite le Sénégal de se conformer à ses engagements internationaux en rapport avec la protection des enfants et d'appliquer ses propres lois et règlements.

Elle exhorte le pays d'engager un dialogue inclusif sincère avec l'opposition tout en respectant les libertés publiques inscrites dans la Constitution du Sénégal.

Enfin de trouver une solution aux mandats de dépôt systématiquement et d'accélérer le processus de mise en place des peines alternatives de privation de liberté.

Je vous remercie de votre aimable et bienveillante attention.